

REUNION DU SIRP DU 29 SEPTEMBRE 2014

Ecole La Lebade

L'an deux mille quatorze, le 29 Septembre à 18heures, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

Présents : Mrs BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno, PALLIN Jean-Luc, Mmes CONSTANTIN Anne, MOUTIC Claudette

Absent excusé: Mr GAILLARDO Fernand

Mmes DELUGIN Delphine, GUERINET Sèverine (suppléantes)

Le procès-verbal de la séance du 24 Juillet 2014 est adopté à l'unanimité sans observation.

CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, ont été désignés :

Président PALLIN Jean-Luc

Vice-Président GAILLARDO Fernand

Membres titulaires : BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno, CONSTANTIN Anne, MOUTIC Claudette

Membres suppléants : DELUGIN Delphine, GUERINET Sèverine.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 5 Mai 2014.

MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification de l'article 5 des statuts du SIRP Le Temple-Saumos.

Ancienne rédaction :

1°) Comité, bureau, président :

Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées.

Chaque commune est représentée par trois (3) conseillers municipaux élus par leurs pairs respectifs.

Un suppléant sera désigné dans chaque commune adhérente.

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, et de 4 membres. Leur mandat aura la même durée que leur mandat municipal.

Nouvelle rédaction :

1°) Comité, bureau, président :

Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées.

Chaque commune est représentée par quatre (4) conseillers municipaux élus par leurs pairs respectifs.

Un suppléant sera désigné dans chaque commune adhérente.

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, et de 6 membres. Leur mandat aura la même durée que leur mandat municipal.

Après discussion, le conseil syndical émet un avis favorable.

A compter de la notification de la délibération du comité syndical, les communes auront alors trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts. Au terme de ce délai, un arrêté préfectoral pourra être pris. Ainsi, le comité syndical pourra se réunir dans les conditions permettant d'assurer le bon fonctionnement du syndicat et de la solidité juridique des délibérations adoptées.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur Le Président informe le conseil syndical que 118 élèves sont inscrits à ce jour. Les 5 postes d'enseignants sont pourvus par :

- Mme FOUGERON : Petite Section – Moyenne Section
- Mme DE OLIVEIRA : Grande Section – CP
- Mme AIMIER : CP – CE1
- Mme LARROZE : CE2 – CM1
- Mr LABARSOUQUE : CM1 – CM2

En restauration scolaire aucun problèmes particulier n'a été soulevé.

Trois chauffeurs sont affectés au ramassage scolaire :

- Mr SERRES Christophe
- Mr BEAUGE Jean-Claude et Mme HALARD Françoise en alternance 1 semaine sur 2.

En raison de la mise en place des TAP les horaires des cours ont été modifiés :

- 9H – 12H
- 13H30 – 15H45

Les TAP ont lieu de 15H45 à 16H45. Le taux d'encadrement est respecté. Un courrier d'information doit être envoyé aux parents par les Francas et la Communauté de Communes.

Les parents souhaiteraient qu'il n'y est pas obligation de fréquenter les TAP tous les jours. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'inscrire l'enfant que 3 jours par semaine et non pas à l'année, mais à la période. La question du goûter est à l'étude, pour l'instant celui-ci est pris en charge par le SIRP. Le cahier les échos liés ne fonctionne pas.

TRAVAUX DU PARKING :

Les travaux ont été terminés pour la rentrée scolaire. Restent à réaliser les aménagements paysagers (à voir dans le cadre des TAP par les enfants) et l'éclairage public qui sera pris en charge par la commune du Temple. Il ressort des difficultés d'entretien du city stade et de la cour en raison du calcaire sur les trottoirs. Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'une subvention de 20 000 € a été attribuée par l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Madame CARTRON. En cas de non versement de la subvention sur l'exercice 2014 le conseil syndical décide de faire une ligne de trésorerie.

ACHAT DE MOBILIER :

A ce jour, Monsieur LABARSOUQUE n'a pas adressé de demande de mobilier, il conviendra de lui demander ses besoins pour les prévisions budgétaires 2015.

Il est demandé à Madame LAGUEYTE de voir avec Monsieur SERRES pour que celui-ci pose le tableau d'affichage.

DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE MONSIEUR SERRES CHRISTOPHE :

Monsieur le Président propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service de 15H à 20H sur le SIRP et de diminuer la durée hebdomadaire de service de 25H à 20H sur la Commune. Le conseil syndical émet un avis favorable.

QUESTION DIVERSES :

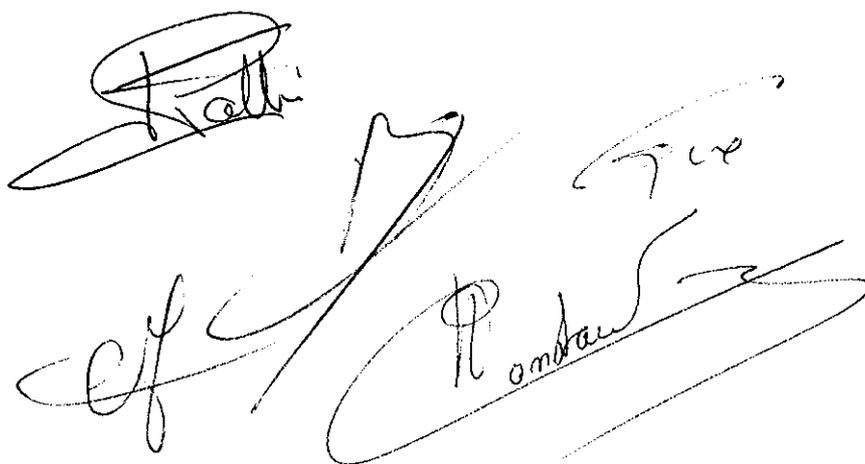
Madame DELUGIN informe le conseil syndical que l'association LAEL souhaite acheter du matériel pour la cour de récréation et demande l'accord du Président.

Monsieur le Président se déclare favorable dans la mesure où celui-ci est homologué.

Le conseil ~~municipal~~ ^{syndical} décide d'attribuer la somme de 600 € pour le budget Noël 2014.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le volume de l'alarme incendie du bâtiment maternelle est trop faible, et qu'il a sollicité un devis pour l'installation de 2 sirènes supplémentaires. Monsieur le Président informe le conseil syndical que l'Assemblée générale de l'association LAEL aura lieu le 10 octobre 2014 à 18H30.



Handwritten signatures and initials, including 'Kalli', 'Pombau', and '700'.